

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VILLES-SUR-AUZON

SEANCE DU 24 AOUT 2026

Date de convocation : 18/08/2026	L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le lundi 24 août à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric ROUET, Maire. Etaient présents : Frédéric ROUET, Suzy MACHUROT, Stéphane LECLERC, Joseph AROUTO, Marie-France CHOPART, Ghyslaine JAUMOTTE, Bertrand CROSET, Marie-Ange ODDONE, Marion BOLARD, Florent LAZARE, Fabien JEAN, Magali LORENZI, Marine BLAISE Procurations : Jean-Marie TORELLI à Frédéric ROUET, Jean-Pierre MAISONNEUVE à Bertrand CROSET Etait absent : Secrétaire : Suzy MACHUROT
Membres :	
En exercice : 15	
Présents : 13	
Votants : 15	
N° 5	

N°5 - OBJET : ACQUISITION IMMOBILIERE D'UN TERRAIN NU

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération 1 en date du 02 juin 2025 il avait été décidé d'acquérir 687 m2 de la parcelle AB 508 d'une surface totale de 2576 m2 appartenant en indivision à Mesdames Colette REMY et Nicole JEAN afin d'agrandir le cimetière.

Monsieur le Maire rappelle également que le chemin du cimetière étant très étroit, il avait été décidé de créer deux parcelles sur ces 687 m2 :

- La parcelle AB 1490 de 6 a 63 ca destinée à l'agrandissement du cimetière
- La parcelle AB 1691 de 24 ca représentant une bande de 2 ml en bordure de route destinée à l'élargissement de la voie.

Monsieur le Maire expose ensuite que le reste de la parcelle doit être vendu à Monsieur Marc CAYOL par Mesdames Colette REMY et Nicole JEAN. Une promesse de vente a d'ailleurs été signée en l'étude de Maître DOREMUS notaire à Mormoiron.

Un bornage a été réalisé sur le reste de la parcelle AB 508 et 4 nouvelles parcelles ont été créées : AB 1493 de 96 m2, AB 1494 de 558 m2, AB 1495 de 572 m2 et AB 1496 de 618 m2.

Monsieur Marc CAYOL s'est engagé par écrit à revendre la parcelle AB 1493 de 96 m2 à la Commune pour l'euro symbolique afin de permettre un élargissement de la chaussée de 2ml sur 48.19 mètres de long dès qu'elle lui appartiendra.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle AB 1493 afin d'élargir une partie du chemin du Cimetière.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la situation géographique de la parcelle AB 1493,

Considérant la proposition de Monsieur Marc CAYOL, futur propriétaire de la parcelle AB 1493

Considérant qu'il est de la responsabilité de la Commune de sécuriser le chemin du cimetière en l'élargissant lorsque c'est possible,

APPROUVE le projet d'élargissement du chemin du cimetière.

APPROUVE l'acquisition de la parcelle AB 1493 de 96 m2 issue de la division de la parcelle AB 508 à Monsieur Marc CAYOL domicilié 512, chemin des Pierres à Villes-sur-Auzon dès qu'elle lui appartiendra pour l'euro symbolique.

Les frais de notaire seront à la charge de la Commune.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition et tout autre document nécessaire à cette transaction

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

La secrétaire de séance
Suzy MACHUROT



Pour copie certifiée conforme,

Le Maire
Frédéric ROUET

